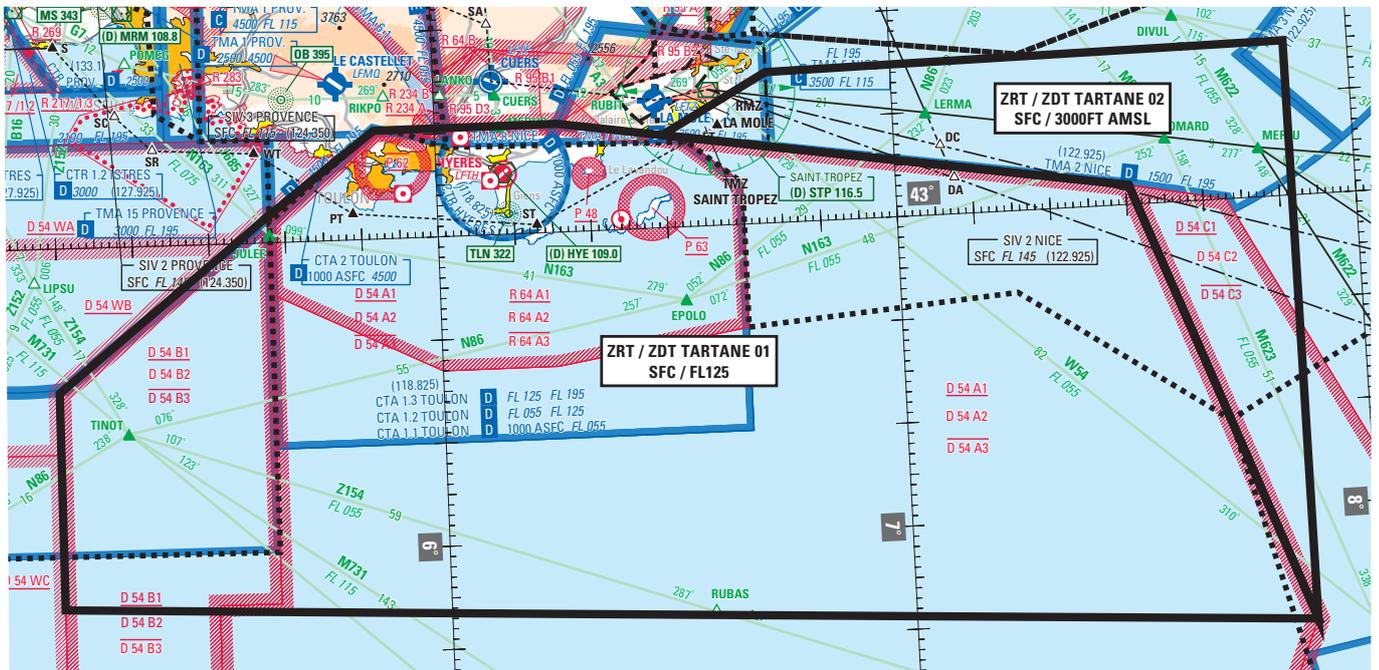


Objet : Création de 2 zones réglementées / dangereuses temporaires (ZRT/ZDT) pour l'exercice TARTANE 2019
(FIR : Marseille LFMM)

En vigueur : Du 18 au 22 novembre 2019



Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 « France Sud » édition 1 - 2019

ACTIVITÉ

Exercice de multi-luttes surface / air

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable : Du 18 novembre, 1100 UTC au 22 novembre, 0700 UTC, 2 créneaux de 3 heures par jour

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 - Toulon APP: 126.325 MHz, 118.825 MHz
 - CCMAR MED (FANNY) : 127.975 MHz 118.500 MHz 376.675 MHz
 - RAMBERT INFO: 143.500 MHz 317.500 MHz
 - MARIUS CTL : Fréquences de contrôle
 - MARSEILLE INFO: 120.550 MHz
 - MARSEILLE CTL: Fréquences de contrôle
 - PROVENCE : Fréquences de contrôle
 - NICE : Fréquences de contrôle
 - AJACCIO : Fréquences de contrôle

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 Nm des côtes (limites des eaux territoriales) ;
 Zones dangereuses temporaires (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 Nm des côtes (limites des eaux territoriales) ;
 Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

CCMAR MED

CONDITIONS DE PENETRATION

Partie ZRT : CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du centre de détection et de contrôle concerné via le détachement civil de coordination ;
- les aéronefs au départ et à destination de l'aérodrome de Toulon (LFTH) autorisés par le CCA Toulon en coordination avec le CCMAR MED ;
- les aéronefs en dégagement sur le porte-avions Charles de Gaulle.

Partie ZDT : CAG/CAM, se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones, notamment en raison des décollages et transits hélicoptères et avions sous faible préavis.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services d'information de vol, d'alerte et d'assistance en vol sont rendus dans les ZRT et ZDT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties des ZRT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT/ZDT TARTANE 01	ZRT/ZDT TARTANE 02
42°46'00.00" N,005°10'00.00" E	43°08'58.11" N,006°29'46.61" E
43°02'40.00" N,005°38'00.00" E	43°14'37.05" N,006°43'39.00" E
43°10'30.00" N,005°52'00.00" E	43°15'00.00" N,007°51'38.00" E
43°10'30.00" N,006°16'00.00" E	42°18'53.00" N,007°51'38.00" E
43°01'53.00" N,007°30'24.00" E	43°01'53.00" N,007°30'24.00" E
42°18'53.00" N,007°51'38.00" E	43°08'58.11" N,006°29'46.61" E
42°25'00.00" N,005°10'00.00" E	
42°46'00.00" N,005°10'00.00" E	
SFC/FL125	SFC / 3000FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires à celles indiquées en ZRT/ZDT sont programmées dans les espaces aériens suivants (en espace inférieur) :

LF-D 54 A1, A2 et A3 ;

LF-D 54 B1, B2 et B3 ;

LF-D 54 C1, C2 et C3 à l'exclusion des zones LF-P 62, LF-P 63, et de la zone LF-P 48 quand elle est activée par NOTAM.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

PC Opérations de la BAN d'Hyères
 LV Florian VILLETTE chef du PC OPS
 Tel : 04 22 44 48 77
 PNIA : 831.73.44.877
florian.villette@intradef.gouv.fr

Pendant l'exercice:

Centre de Coordination et de Contrôle Marine en Méditerranée (CCMAR MED) : 04.22.42.89.17
 PC Opérations de la BAN d'Hyères
 LV Florian VILLETTE chef du PC OPS
 Tel : 04 22 44 48 77
 PNIA : 831.73.44.877
florian.villette@intradef.gouv.fr